

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la déclaration du ministre, le cabinet a approuvé l'engagement de plus de francophones, mais cette note de service a circulé à l'insu du cabinet. Un document qui viole le principe du mérite dans la loi sur l'emploi dans la Fonction publique a circulé sans le consentement du ministre. Maintenant, puis-je lui demander si le gouvernement compte prendre des mesures à l'égard de cette violation que constitue la note de service qu'on fait circuler sans le consentement de quel ministre que ce soit, y compris le premier ministre?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire au juste en quoi consiste le délit qu'on imagine. J'ai essayé de fournir des explications. Nous cherchons un moyen ou un plan réalisable en vue de donner suite au projet du gouvernement. Cette recherche nécessite forcément l'exploration de tous les moyens d'action possibles, dont certains seront bons, d'autres, mauvais. Nous n'accepterons pas ces derniers, du moins je l'espère, mais les bons. J'attends avec impatience le moment pas trop éloigné, j'espère, où nous aurons un bon programme réalisable qui puisse concilier le principe du mérite avec l'intention déclarée du gouvernement d'accroître la proportion de francophones dans la fonction publique.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme le ministre a déclaré que le gouvernement est à la recherche d'un plan, puis-je lui demander s'il a pris connaissance du second paragraphe de la note de service où il est dit «qu'en vue d'activer l'application du programme, on propose de tenir une réunion préliminaire» à telle et telle date? N'est-ce pas là déjà un programme, qui a fait l'objet d'un sondage téléphonique et que la Commission de la Fonction publique avait mis en œuvre à l'insu du gouvernement?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je suis un peu surpris de voir qu'un ancien chef de gouvernement, encore qu'il se situât ailleurs, connaisse aussi peu les rouages gouvernementaux. Je lui ai expliqué que tant qu'un programme n'a pas reçu l'approbation officielle du Conseil du Trésor, il ne peut être désigné comme tel. Or, la proposition qu'on discute et examine n'avait pas été soumise et partant, n'avait pas reçu l'approbation du Conseil du Trésor.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir des éclaircissements du premier ministre. Il y a quelques instants, il a déclaré que sur les 1,250 diplômés universitaires que l'on songeait à employer, 250 seraient des Canadiens francophones mais sans dire implicitement ou sans même laisser entendre que les mille autres postes seraient confiés à des anglophones. Puis-je lui demander en toute sincérité d'expliquer ce qu'il voulait dire de façon à éviter d'autres malentendus?

Le très hon. M. Trudeau: C'est bien simple, monsieur l'Orateur, on a prévu que le gouvernement aurait besoin d'environ 1,250 diplômés d'université l'an prochain. D'après la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant, comme le savent tous ceux qui connaissent les besoins de l'administration, la très grande majorité d'entre eux seraient anglophones plutôt que francophones.

C'est pour tenter de corriger ce déséquilibre attribuable peut-être, à l'absence de politique, que le gouvernement veut faire en sorte qu'au moins 250 d'entre eux soient francophones. Mais si nous pouvons en recruter davantage, ce sera tant mieux. Il est évident, étant donné les méthodes employées par l'administration jusqu'ici, qu'ils ne viennent pas spontanément. Nous n'en avons jamais eu le pourcentage souhaitable. Pour permettre au gouvernement d'appliquer efficacement sa politique de bilinguisme, nous devons dépenser un peu plus pour assurer au moins ce minimum d'un quart qui, comme le député n'est pas sans savoir, ne correspond même pas au pourcentage des francophones au sein de la population du pays.

Des voix: Bravo!

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, une question à l'intention du premier ministre. S'il y répond, je crois qu'il dissipera la confusion et les malentendus au sujet de la politique du gouvernement en ce qui concerne le développement du Canada. Le gouvernement, compte tenu de ses attitudes et de sa politique, considère-t-il notre pays comme étant un pays biculturel ou un pays multiculturel?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le Canada est un pays multiculturel, mais bilingue.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée depuis quelques instants. Peut-être pourrions-nous permettre au député de Winnipeg-Nord-Centre une autre question supplémentaire.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter quelques mots à ma réponse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre pourrait ajouter ces quelques mots quand il répondra à la question supplémentaire du député.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question très simple et très directe qui clarifiera, je pense, nos discussions de cet après-midi.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De quoi s'agit-il: d'une étude de faisabilité que le Conseil du Trésor n'a pas encore approuvée, ainsi que nous l'a dit le président du Conseil du Trésor (M. Drury), ou d'un projet définitivement arrêté et approuvé en novembre dernier par le cabinet? De quoi s'agit-il au juste?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, en novembre dernier, le cabinet a autorisé la dépense d'un montant supplémentaire de 2 millions de dollars au cas où un projet réalisable pourrait être mis au point. En vue de mettre au point un tel projet...

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: La Chambre souhaite-t-elle que je réponde, ou bien les députés veulent-ils se servir de cette affaire comme d'un tremplin politique? Ce serait, à mon sens, une approche plutôt mesquine de la question.